Cercle des partenaires pour la prévention solaire

Pourquoi s'engager aux côtés de l'INCa pour la prévention solaire ?

Le nombre de cancers de la peau est en hausse constante

Les cancers de la peau sont de plus en plus fréquents en raison de l'évolution des habitudes d'exposition au soleil au cours des dernières décennies. Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave : détecté trop tard, il est souvent mortel. On compte aujourd'hui plus de 7000 nouveaux cas de mélanome par an : **c'est trois fois plus qu'il y a 20 ans.**
Cette évolution préoccupante et l'absence de traitements efficaces à un stade évolué de la maladie rendent indispensable la mise en place de mesures de prévention fortes, et ce dès aujourd'hui.

L'INCa a conçu et lancé un « mode d'emploi du soleil »

Dans le cadre du Plan Cancer, l'Institut National du Cancer (INCa) met en place chaque année un programme de prévention pour promouvoir les gestes à adopter pour se protéger et protéger ses enfants du soleil.

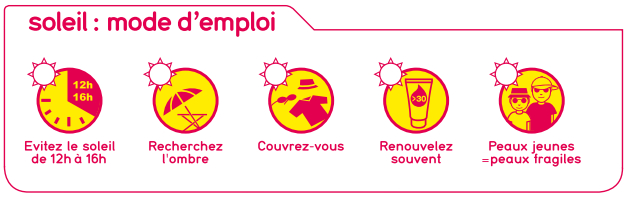

En juin 2006, l'INCa a décidé de créer un « mode d'emploi du soleil » incarnant de façon simple et visuelle, sous forme de pictogrammes, les 5 précautions recommandées. En effet, seule la combinaison d'un ensemble de mesures garantit une protection optimale.

Ce « mode d'emploi du soleil » doit être diffusé au plus grand nombre

La campagne estivale 2006 a permis de faire du "Soleil : mode d'emploi" le symbole des **« 5 habitudes pour en finir avec la Toast Attitude »**.
L'INCa va continuer à le promouvoir dans l'ensemble de ses actions à venir. Mais pour toucher le plus grand nombre, il est désormais essentiel que d'autres acteurs se l'approprient à leur tour et le relaient auprès du public.
L'objectif est ainsi de faire de ce mode d'emploi du soleil le **fil rouge de toutes les actions de prévention solaire.**

Devenez un acteur de la prévention solaire

Le Cercle des partenaires pour la prévention solaire

Afin que le public retrouve le « mode d'emploi du soleil » dans un maximum de situations liées au soleil, aux loisirs et aux vacances, l'INCa a souhaité s'appuyer sur de multiples partenaires. Dès 2006, une dizaine d'organismes et d'entreprises ont répondu à l'appel : fédérations de professionnels de santé, fabricants de produits solaires, groupe de presse, chaîne télévisée, organismes de tourisme, enseigne de grande distribution…
Aujourd'hui, l'INCa regroupe ses partenaires sous le nom de « Cercle des partenaires pour la prévention solaire », avec pour objectif de créer un réseau et de mobiliser un ensemble d'acteurs issus de secteurs très divers **ayant en commun une proximité, directe ou indirecte, avec les contextes d'exposition solaire.**

Qu'est-ce que l'Institut National du Cancer ? Prévu dans le cadre du Plan Cancer, l'Institut National du Cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Groupement d'intérêt public, il a pour mission de définir, mener et financer des actions de lutte contre le cancer, en étroite collaboration avec les ministères chargés de la Santé et de la Recherche. Ses principaux champs d'intervention sont la prévention, le dépistage, la recherche, la qualité des soins et l'accompagnement des patients.

INSTITUT NATIONAL DU CANCER
www.e-cancer.fr

A votre tour, rejoignez le Cercle des partenaires pour la prévention solaire :

- Pour vous engager au service d'un enjeu de santé publique important
- Pour sensibiliser vos collaborateurs à l'importance de la protection solaire pour leur santé
- Pour inscrire votre entreprise dans une démarche de Responsabilité sociale et environnementale (RSE)
- Pour valoriser cet engagement auprès de vos différents publics…

Comment s'associer à l'action de l'INCa ?

Plusieurs modalités de partenariat peuvent être envisagées, par exemple :

- la diffusion auprès de vos publics des outils et des «goodies» de l'INCa porteurs du « mode d'emploi du soleil » (dépliants d'information, éventails, marque pages…)
- la réappropriation du « mode d'emploi du soleil » et des messages de prévention de l'INCa sur vos produits ou vos supports de communication (cession gracieuse des droits)
- la promotion du message de prévention en interne auprès de vos collaborateurs
- la conception et la mise en œuvre d'opérations événementielles ou de proximité ad hoc en partenariat avec l'INCa
- la fabrication d'objets co-brandés porteurs du « mode d'emploi du soleil ».

Néanmoins, parce qu'il n'existe pas un modèle unique de partenariat et que chaque organisme ou entreprise doit pouvoir choisir de s'engager dans un projet qui lui ressemble, l'INCa reste ouvert à tous les projets que vous aimeriez développer.

La valorisation de votre partenariat

Communication interne :

- L'INCa peut vous apporter une expertise et mettre à votre disposition des outils (brochures, affiches…) pour la mise en place d'actions de sensibilisation en interne.
- Vous pouvez valoriser votre engagement auprès de vos collaborateurs.

Communication externe :

- Vous bénéficiez de la notoriété institutionnelle et de l'expertise de l'INCa en matière de prévention.
- Vous pouvez valoriser ce partenariat dans le cadre de vos relations publiques et de vos relations presse.
- L'INCa met en valeur la mobilisation de votre organisme/entreprise dans son dispositif de relations presse dédié et sur l'espace partenaires de son site internet www.e-cancer.fr/soleilmodedemploi.

L'information et le suivi des actions de l'INCa

Au-delà des contacts bilatéraux avec l'INCa, **une newsletter semestrielle** vous informera de l'actualité du Cercle des partenaires de la prévention solaire. **Une réunion plénière** sera organisée chaque année pour dresser ensemble le bilan des actions menées et évoquer les orientations à venir.

Contacts :

Gaëlle Vallet
Institut National du Cancer
Tél : 01 41 10 14 25
gvallet@institutcancer.fr

Roxane Philipe
TBWA\Corporate
Tél : 01 49 09 27 17
roxane.philipe@tbwa-corporate.com

Hélène Saint-Raymond
TBWA\Corporate
Tél : 01 49 09 85 77
helene.saint-raymond@tbwa-corporate.com

Cercle des partenaires pour la prévention solaire

INSTITUT NATIONAL DU CANCER

www.e-cancer.fr